

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-232

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise EDGARD DUVAL 1460, ZA du Looweg 59122 HONDSCHOOOTE et afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement réseau eau potable pour Noréade au lotissement rue Roger Denbanck à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux rue Roger Denbanck pour le lotissement en cours, et ce, **à partir du 12 octobre 2022 et jusqu'à la fin du chantier estimé à 2 semaine.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EDGARD DUVAL et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise EDGARD DUVAL et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise EDGARD DUVAL et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 7 octobre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/10/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS



Official blue circular stamp of the Mayor of Wormhout, with the name Frédéric DEVOS and a handwritten signature over it.



**EDGARD
DUVAL**

A l'attention de Monsieur le Maire

MAIRIE DE WORMHOUT

A HONDSHOOTE LE 07/10/2022

**Objet : WORMHOUT Rue Roger DENBANCK
Raccordements lotissement le Plasch sur réseau eau potable Noréade**

Monsieur le Maire,

Notre entreprise doit effectuer les travaux repris en objet
Nous sollicitons de votre part un arrêté de restriction de circulation et de stationnement

Rue Roger Denbanck

A partir du : 12/10/2022

Pour la durée : 2 semaines

Dans l'attente

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos sentiments distingués

EDGARD DUVAL

1460 ZA du Looweg
59122 HONDSCHOOTE
Tél : 03 28 68 30 93
Fax : 03 28 62 65 01
duval@edgard-duval.fr
www.edgard-duval.fr